



Conseil municipal du 14 décembre 2016

*

Intervention sur l'installation d'une crèche dans l'Hôtel de ville

Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues,

Nous voulions très simplement vous faire part de notre surprise après avoir constaté la présence d'une crèche devant l'Hôtel de ville, installée et créée par des agents de la commune.

Il s'avère qu'elle a été mise en place au moment de la fête du 8 décembre et force est de constater que cela s'intègre donc dans le cadre de cet événement culturel de notre région. Nous aurions pu aussi imaginer cette crèche devant l'église Saint Joseph ou l'église Saint Claude.

En revanche, nous avons découvert qu'au pied du sapin, dans la zone d'accueil et donc à l'intérieur de l'Hôtel de ville, une petite crèche (provenant du commerce) avait également été installée. Nous ne comprenons pas sa présence qui semble être en contradiction avec un récent arrêt du Conseil d'Etat (en date du 9 novembre 2016) qui a statué sur ce sujet.

Il ne nous semble pas que la neutralité de notre collectivité soit respectée vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens, quelle que soit leur religion ou leur absence de religion.

Nous tenons à insister sur le fait que notre interrogation n'est pas une opposition à la crèche elle-même et à la tradition. Nous souhaiterions savoir simplement quel est le sens ou l'objectif de cette installation, qui est un événement nouveau à Tassin la Demi-Lune, dans un établissement public où doit régner le principe de la laïcité.

Nous vous remercions de votre réponse à ce sujet.

Laurence DU VERGER

Conseillère municipale
Groupe Mieux vivre à Tassin